



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

TRAVAUX PRÉPARATOIRES CONVENTION MÉDICALE 2023

GROUPE PRATIQUES TARIFAIRES – 19 MAI 2022

CNAM

18/05/2022

01

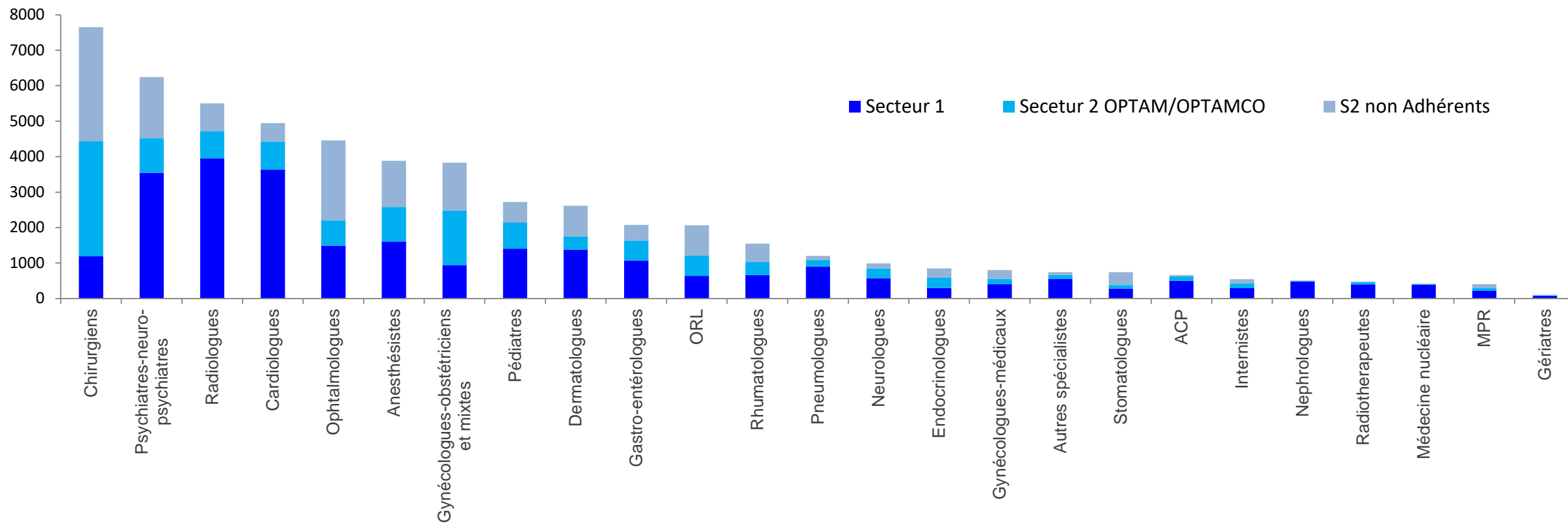
BILAN ET CONSTATS

EFFECTIF DES MÉDECINS SELON SPÉCIALITÉS ET SECTEURS EN 2021

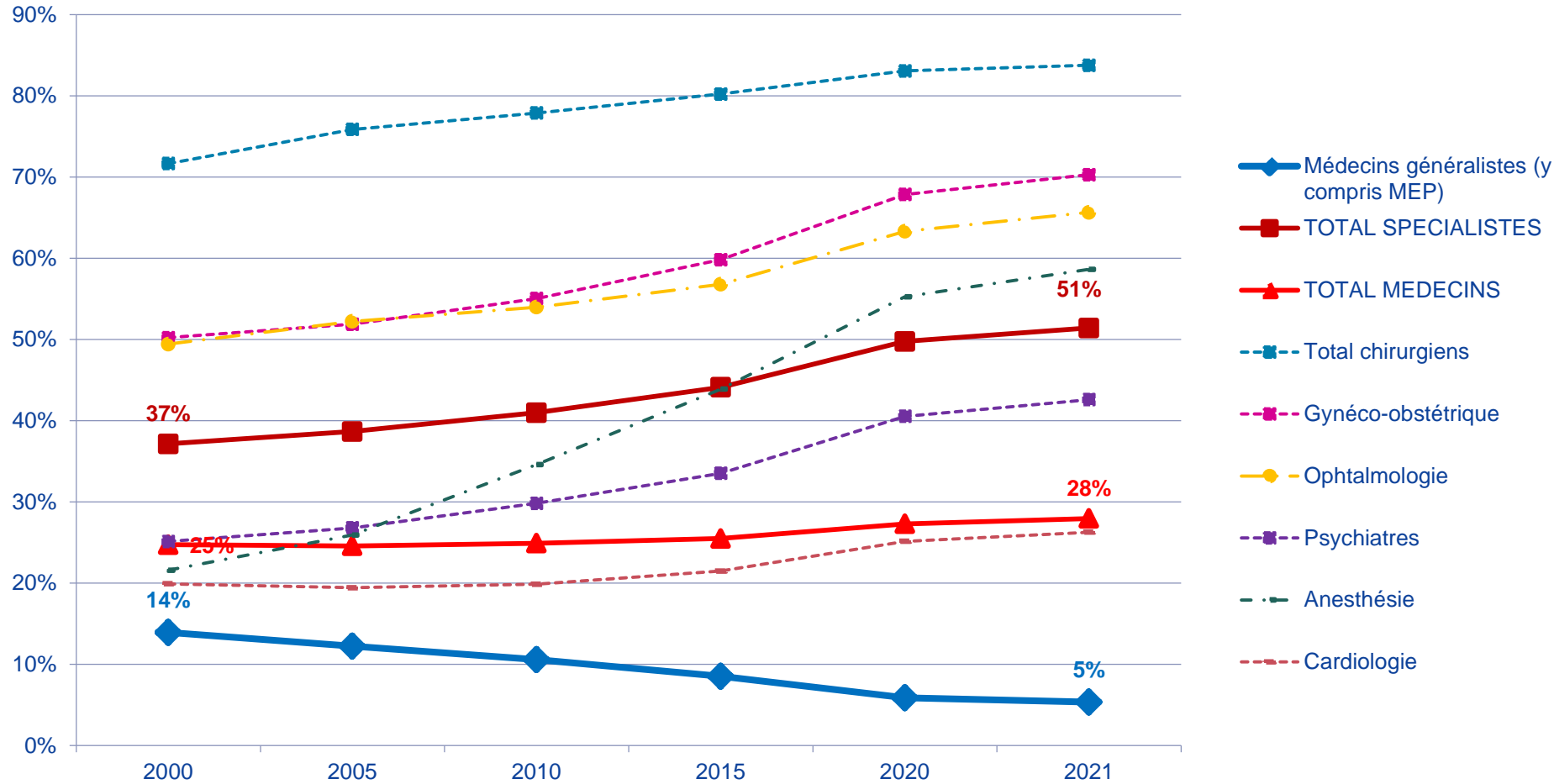
Au 31/12/2021, 112 177 médecins libéraux (tous secteurs confondus) :

- 57 156 MG+MEP (94% en S1)
- 55 021 spécialistes (51% en S2 et 1DP)

Effectifs des spécialistes en 2021 selon le secteur de conventionnement



ÉVOLUTION DE LA PART DE SECTEUR 2

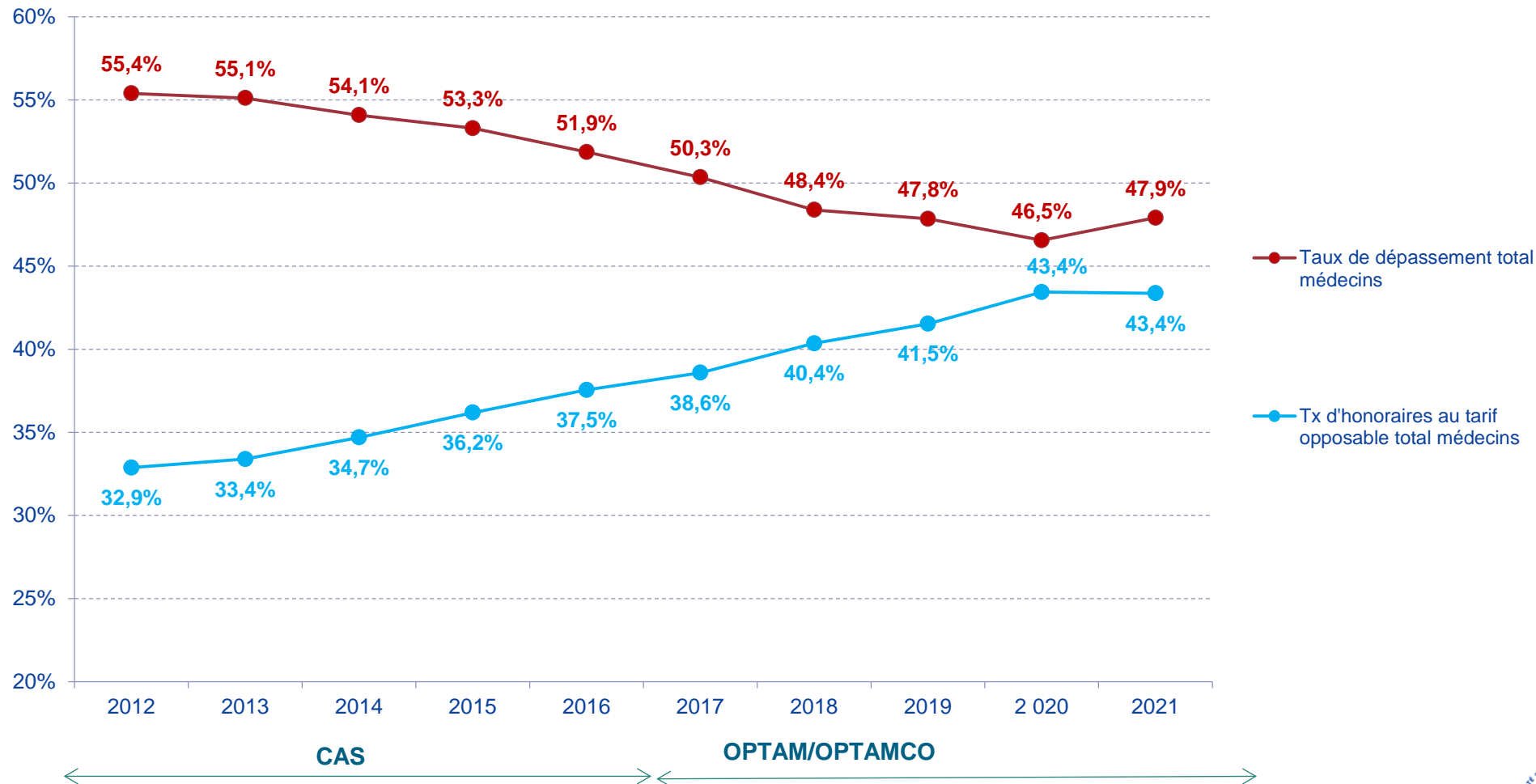


- La part des médecins spécialistes en secteur 2 augmente constamment depuis 20 ans et passe de 37% en 2000 à 51% en 2021.
- A l'inverse, la part de MG en secteur 2 diminue de 14% à 5%.

Par des effectifs de professionnels de santé au 31 décembre en secteur 2
Médecins libéraux
Source SNIR-PS et AMOS - France entière

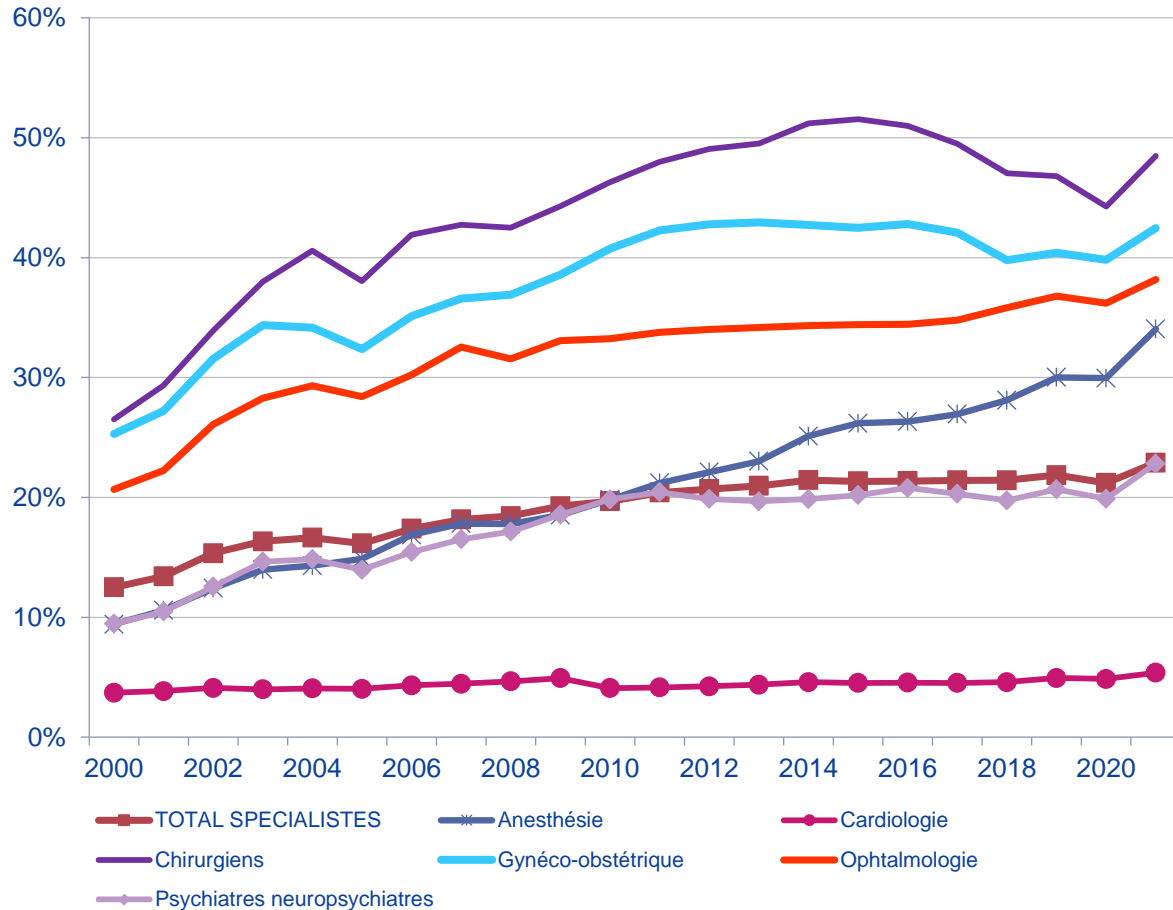
ÉVOLUTION DES TAUX DE DÉPASSEMENT ET ACTIVITÉ À TARIF OPPOSABLE

Evolution des taux de dépassement et d'opposable des médecins
S2 et 1 DP

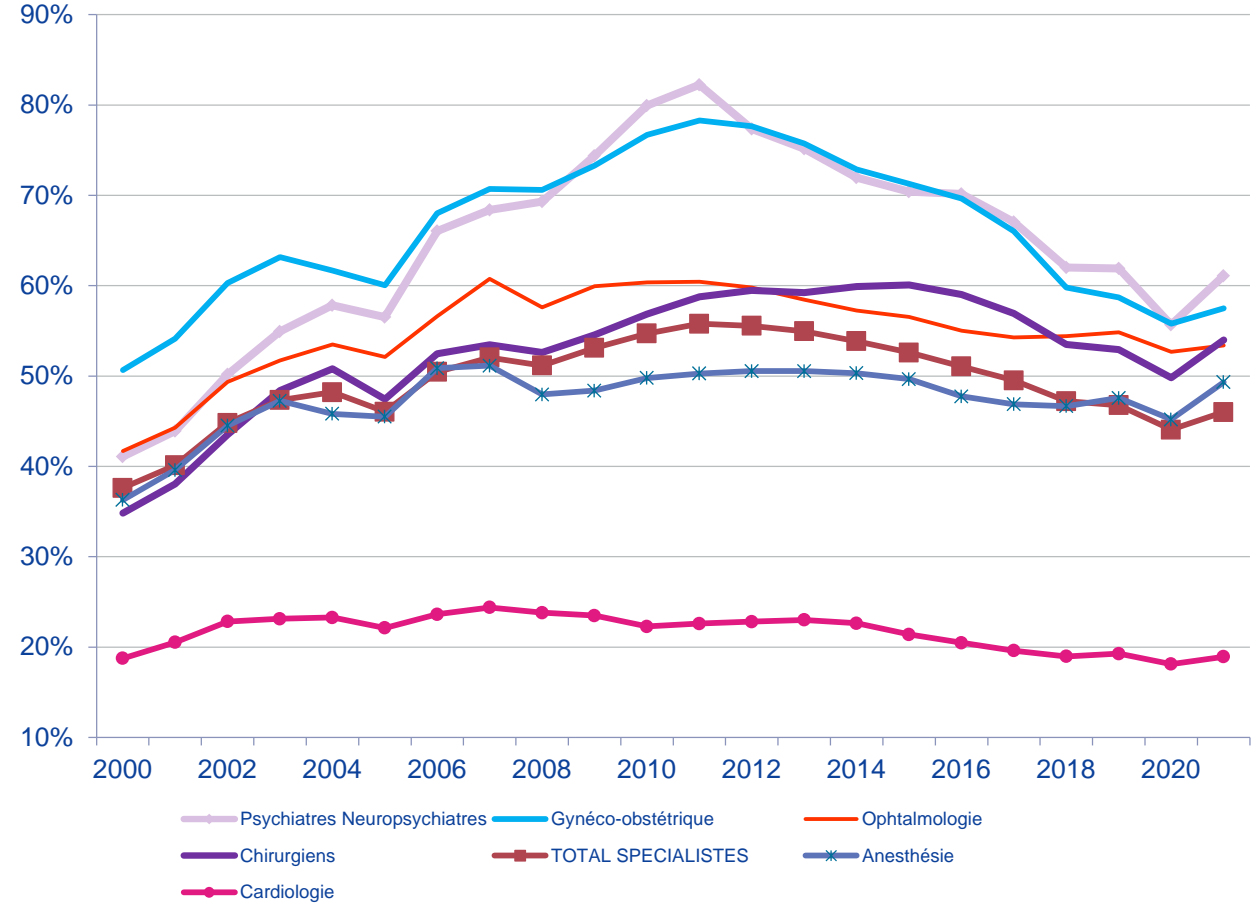


EVOLUTION DU TAUX DE DÉPASSEMENT DES MÉDECINS DEPUIS 2000

EVOLUTION DU TAUX DE DÉPASSEMENT DES MÉDECINS TOUS SECTEURS DEPUIS 2000



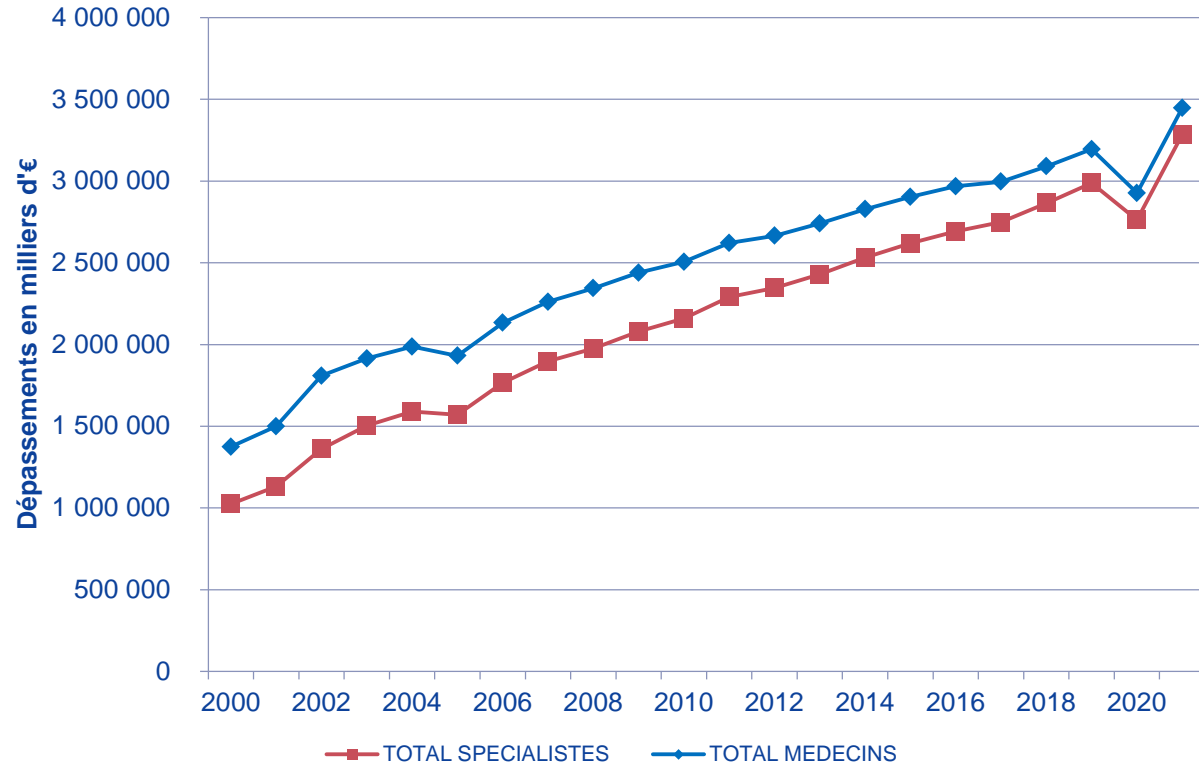
EVOLUTION DU TAUX DE DÉPASSEMENT DES MÉDECINS SECTEUR 2 ET 1DP DEPUIS 2000



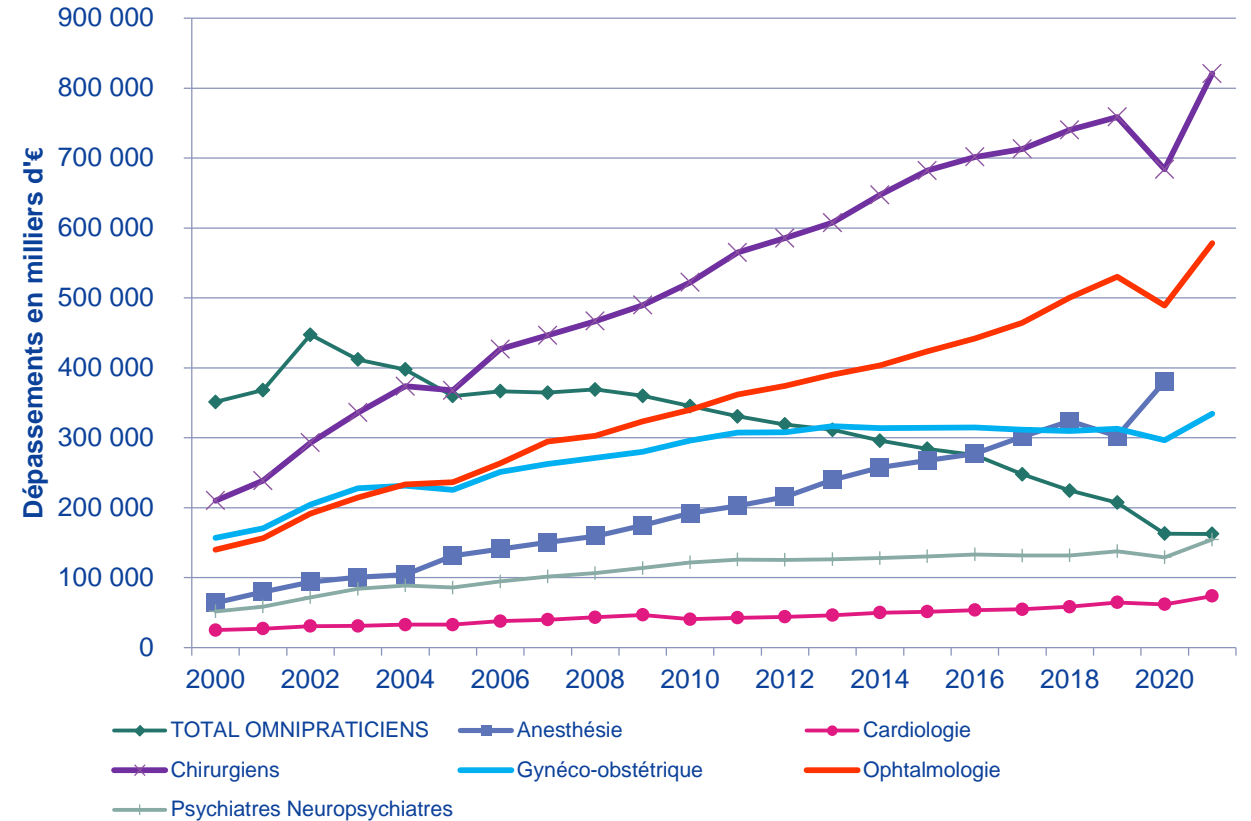
Taux de dépassement des Médecins libéraux
 Source SNIR-PS et AMOS - France entière - TOUS SECTEURS (Y COMPRIS NON CONVENTIONNES)
 Dépassement sur HSD

EVOLUTION DU VOLUME DES DÉPASSEMENT DES MÉDECINS TOUS SECTEURS

Evolution du volume des dépassements des médecins libéraux tous secteurs



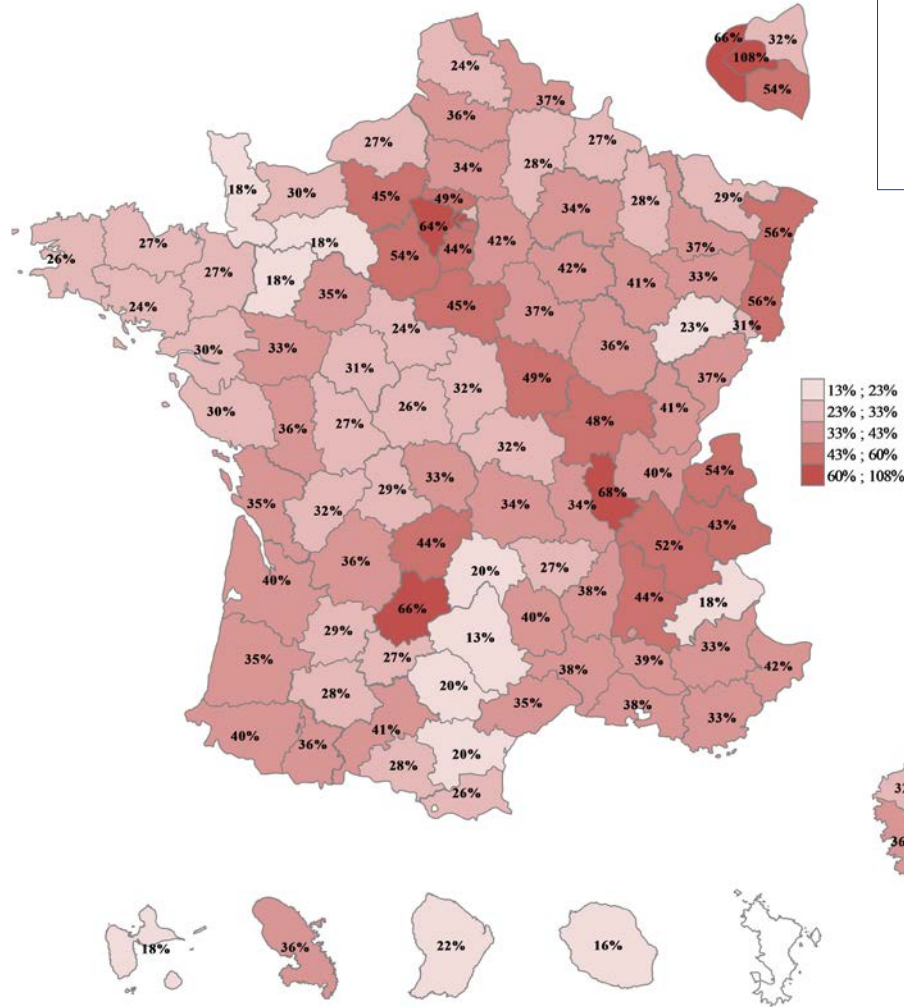
Evolution du volume des dépassements des médecins libéraux tous secteurs



Dépassements d'honoraires des professionnels de santé libéraux
Source SNIR-PS et AMOS - France entière - TOUS SECTEURS (Y COMPRIS NON CONVENTIONNES)

DISPARITÉS GÉOGRAPHIQUES DÉPASSEMENTS ET ACTIVITÉ AU TARIF OPPOSABLE DES MÉDECINS SECTEUR 2 ET 1DP

Disparités géographiques dépassements



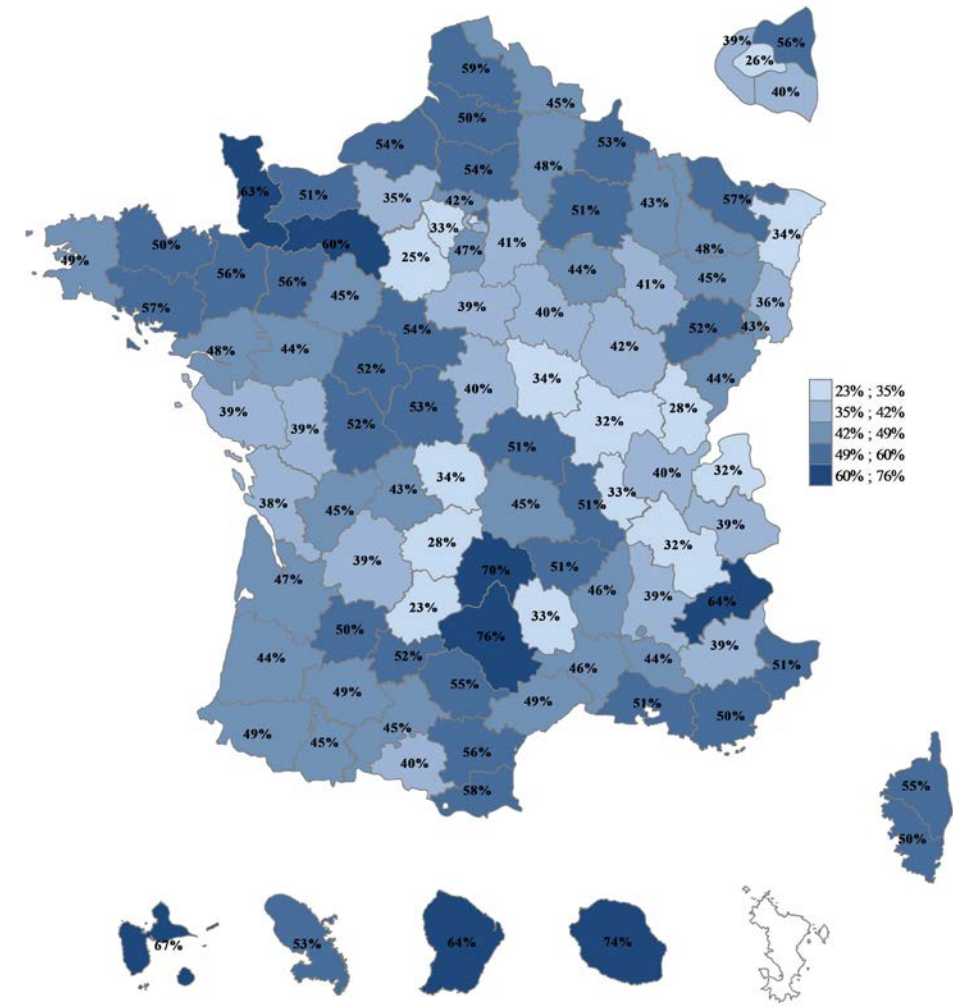
- Moyennes France

Entière :

Taux de dépassement : 47,9%

Part d'activité au TO : 43,4%

Disparités géographiques taux d'opposable



RAPPELS

DISPOSITIFS DE L'OPTAM ET DE L'OPTAM-CO (1/5)

Option Pratique Tarifaire Maîtrisée (OPTAM)

Qui peut adhérer ? Tous les médecins, toutes spécialités confondues autorisés à pratiquer des honoraires différents.

Engagements du médecin dans l'OPTAM ? Les médecins adhérant à l'option sont encouragés à stabiliser leurs tarifs et à facturer davantage aux tarifs conventionnés avec des engagements sur :

- le respect d'un taux moyen de dépassement ;
- la réalisation d'une partie de leur activité au tarif opposable (sans dépassement).

Et en contrepartie ?

- Tarifs de leurs actes alignés sur ceux des médecins en secteur 1 (meilleur niveau de remboursement) ;
- Valorisation de l'activité réalisée aux tarifs conventionnés (sans dépassements), par une prime ;
- Paiement plus rapide de la prime citée ci-dessus ;
- Options plus souples avec contrats d'un an renouvelables tacitement (sortie possible à tout moment).

OPTAM Chirurgie et Obstétrique (OPTAM-CO)

Qui peut adhérer ? Les médecins exerçant une spécialité chirurgicale ou une spécialité de gynécologie-obstétrique et ayant réalisé au moins 50 actes inscrits sous l'appellation « acte de chirurgie » ou « acte d'obstétrique ».

Quels sont les engagements du médecin dans l'OPTAM-CO ? Les médecins adhérant à l'option sont encouragés à stabiliser leurs tarifs et à facturer davantage aux tarifs conventionnés avec des engagements sur :

- le respect d'un taux de dépassement moyen ;
- la réalisation d'une part de leur activité au tarif opposable (sans dépassement).

Et en contrepartie ?

- Les tarifs des actes sont alignés sur ceux des médecins en secteur 1 (meilleur niveau de remboursement) ;
- Le niveau de la majoration forfaits modulables (modificateur K) est porté à 20 % (au lieu de 11,5 %) ;
- 269 actes techniques supplémentaires concernés par les modificateurs J et K (revalorisé).

OPTAM: MODALITÉS PRATIQUES DU CALCUL DES ENGAGEMENTS

Engagement des médecins : respecter leurs deux taux d'engagement

Le médecin adhérent à l'OPTAM CO s'engage à :

- respecter son taux moyen de dépassement (TD) et à
- respecter son taux moyen d'activité facturée à tarif opposable (TO)

Ces taux d'engagement sont calculés sur la base de :

- son activité au titre des années 2013, 2014 et 2015 (période de référence)
- l'ensemble des actes cliniques et techniques réalisés sur ces 3 années.

Les médecins dont le taux moyen de dépassement recalculé est supérieur à 100% ne sont pas éligibles

OPTAM : LE PARTAGE DE GAIN

- Le dispositif prévoit **un partage de gain dans les cas de revalorisations tarifaires.**
- Règle pour le partage de gain : Quand un PS adhère une année N, il bénéficie du partage de gains liés aux revalorisations de l'année N et des suivantes, mais pas de celles des années précédentes.
- Il est égal à **la moitié de la revalorisation de l'acte**, et permet aux adhérents de pouvoir augmenter leurs honoraires. Le partage de gain est une nouveauté par rapport au contrat d'accès aux soins (dispositif avant l'Optam), c'est une souplesse accordée aux médecins adhérents, afin de ne pas figer leurs pratiques sur la période 2013-2014-2015.

RESPECT DES TAUX D'ENGAGEMENTS DES ADHÉRENTS EN 2020

✓ Pour l'OPTAMCO :

Les contrats OPTAMCO de PS de secteur 2 et 1DP respectant un écart aux engagements inférieur ou égal à **1 point** en 2020 est de 1 765, soit **47% des adhérents**.

Les contrats OPTAMCO de PS de secteur 2 et 1DP respectant **strictement** les taux d'engagement (égal ou inférieur aux taux d'engagement) en 2020 est de 1 629 PS, soit **43% des adhérents**.

✓ Pour l'OPTAM :

Les contrats des PS de secteur 2 et 1DP respectant un écart aux engagements inférieur ou égal à **5 points** en 2020 est de 8 953, soit **81% des adhérents**.

Les contrats des PS de secteur 2 et 1DP respectant **strictement** les taux d'engagement (égal ou inférieur aux taux d'engagement) en 2020 est de 7 426 PS, soit **67% des adhérents**.

RAPPELS

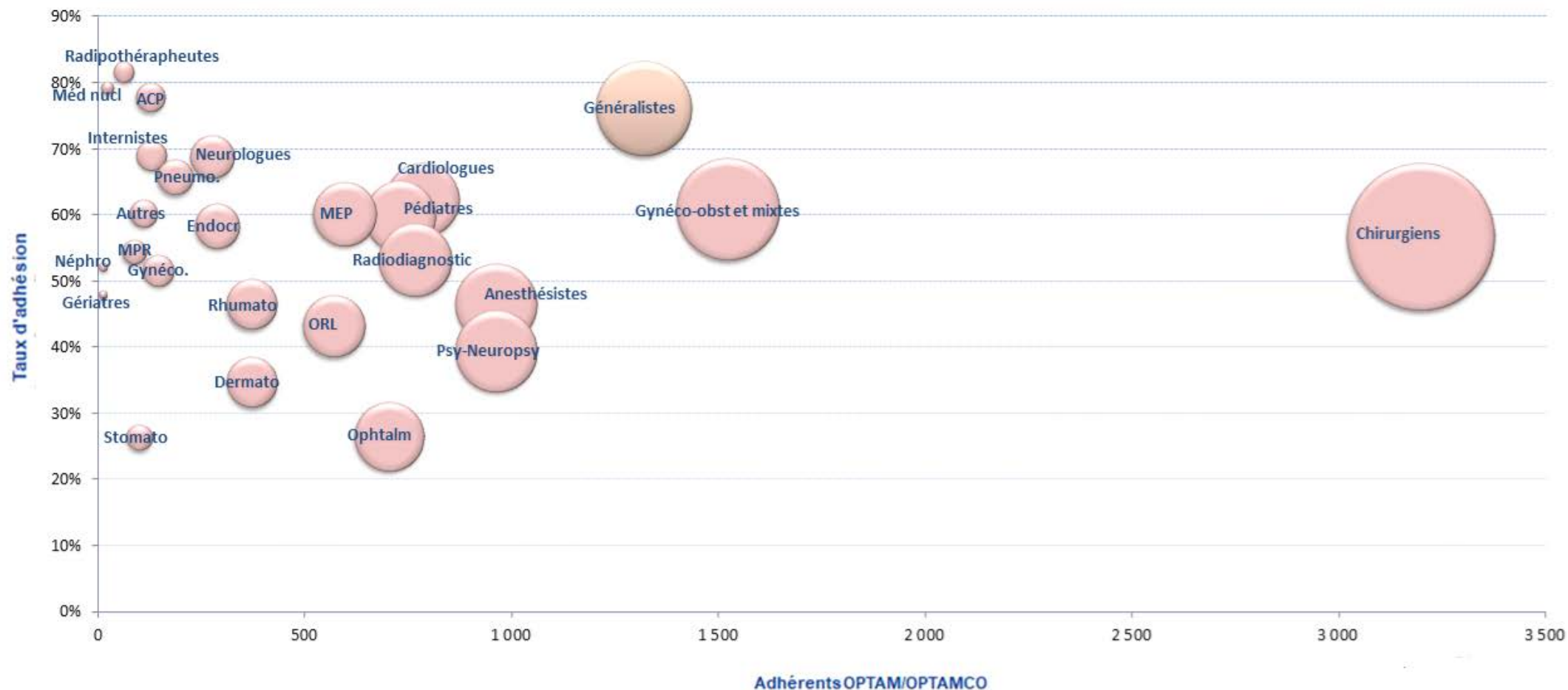
DISPOSITIFS DE L'OPTAM ET DE L'OPTAM-CO (3/5)

Année	Médecins S2 et 1DP	Médecins éligibles S2 et 1 DP	Adhérents OPTAM	Adhérents OPTAMCO	Total adhérents	Taux d'adhésion
2017	29 875	25 980	9 384	2 888	12 272	47%
2018	30 213	26 483	10 100	3 361	13 461	51%
2019	30 696	27 283	10 545	3 559	14 104	52%
2020	31 308	28 283	10 858	3 680	14 538	51%
2021	31 834	28 788	11 150	3 825	14 975	52%

RAPPELS

DISPOSITIFS DE L'OPTAM ET DE L'OPTAM-CO (4/5)

Adhésion et éligibilité par spécialité au 28 décembre 2021



RAPPELS

DISPOSITIFS DE L'OPTAM ET DE L'OPTAM-CO (5/5)

Spécialité	Eligibles OPTAM(*)	Adhérents OPTAM	Taux d'adhésion à l'OPTAM	Eligibles OPTAMCO	Adhérents OPTAMCO	Taux d'adhésion à l'OPTAMCO	Taux d'adhésion global
Chirurgiens	5 594	344	6%	5429	2828	52%	57%
Gynécologues-obstétriciens et mixtes	2 496	852	34%	1 700	671	39%	61%
Généralistes	1 739	1324	76%				76%
Psychiatres-neuro-psychiatres	2 424	961	40%				40%
Anesthésistes	2 046	942	46%				46%
Cardiologues	1 239	760	61%				61%
Radiodiagnostic et imagerie médicale	1 422	749	53%				53%
Pédiatres	1 209	728	60%				60%
Ophthalmologues	2 633	677	26%	885	20	2%	26%
MEP	1009	603	60%				60%
ORL	1 315	330	25%	1036	238	23%	43%
Gastro-entérologues	941	556	59%				59%
Dermatologues	1 069	368	34%				34%
Rhumatologues	786	364	46%				46%
Endocrinologues	489	283	58%				58%
Neurologues	391	265	68%				68%
Pneumologues	284	184	65%				65%
Gynécologues-médicaux	279	143	51%	102	1	1%	52%
Internistes	189	130	69%				69%
ACP	162	123	76%				76%
Autres spécialistes	178	108	61%				61%
Stomatologues	374	65	17%	288	35	12%	27%
MPR	153	84	55%				55%
Radiothérapeutes	74	61	82%				82%
Médecine nucléaire	29	23	79%				79%
Néphrologues	22	12	55%				55%
Gériatres	23	11	48%				48%
Total Spécialistes	25 821	9 123	35%	9 440	3 793	40%	50%
Sous-Total Généralistes et MEP	2 748	1 927	70%				70%
Total Médecins	28 569	11 050	39%				52%

02

DISCUSSION

QUESTIONS

- 1 **Comment améliorer l'accessibilité financière aux soins des patients ?**
- 2 **Quelles réflexions peut-on mener sur les conditions d'accès au secteur 2 ?**
- 3 **Quelle appréciation portez-vous sur les dispositifs OPTAM et OPTAM-CO ? Quelles seraient les adaptations à mettre en œuvre ?**
- 4 **Faut-il améliorer la visibilité de l'OPTAM, y compris vis-à-vis des patients ?**